

John Patrick
Kilgus

Annals
of the

1

X

John Patrick
"Annals of the"



AUTORISATION DE CAPTATION ET DE DIFFUSIONS D'IMAGES

Il est rappelé que l'ensemble des stagiaires, usagers, adhérents et salariés d'ifac ont le droit au respect de leur vie privée, ainsi qu'au respect de leur droit à l'image qui en découle, et que leur reconnaît la loi.

Afin de ne pas porter atteinte à ce droit, la présente autorisation vise à recueillir le consentement exprès des stagiaires usagers, adhérents et salariés de l'association à une captation et à une utilisation de leur image, dans le respect des finalités ci-après définies.

Par la présente, ifac vous demande si vous consentez à l'autoriser à capter votre image, au moyen d'un smartphone, d'un appareil photographique ou d'une caméra, et si vous consentez à l'autoriser à utiliser les photographies et/ou vidéos en découlant, et fixant votre image.

Il est précisé que, sous réserve de l'autorisation qui sera donnée à ifac par chacun des stagiaires usagers, adhérents et salariés concernés, ces captations seront réalisées dans les locaux de l'association ou à l'occasion d'événements auxquels l'association prend part, à l'occasion d'activités en lien direct avec l'objet de l'association et dans un cadre strictement professionnel.

Ces images et enregistrements, captés et fixés sur un support photographique et/ou vidéo, sont exclusivement destinées à des actions ayant pour seule finalité la promotion d'ifac ou de la ville de Paris, à l'exclusion de tout autre usage.

Dans ce cadre délimité, les images et/ou enregistrements pourront être utilisés et diffusés sur les supports suivants :

- Sur les sites internet d'ifac et de la Ville de Paris
- Sur les plaquettes, brochures, catalogues, flyers et affiches de communication d'ifac et de la Ville de Paris
- Sur les vidéos promotionnelles ou d'information d'ifac et de la Ville de Paris, diffusées sur ses sites internet, sur les réseaux sociaux ou sur <https://www.youtube.com>
- Sur tout support de communication, y compris les réseaux sociaux d'ifac et de la Ville de Paris.

Conformément à la loi, il est rappelé que le libre accès aux données photographiques et/ou aux enregistrements concernant l'image des stagiaires, usagers, adhérents et salariés d'ifac signataire de la présente autorisation est garanti. Vous pourrez à tout moment contrôler le respect de l'usage qui sera fait de votre image, et vous disposerez d'un droit de retrait sur simple demande, si vous l'estimez utile. Cette demande devra être formulée à ifac par courrier électronique, à l'adresse suivante : service.communication@dso.ifac.asso.fr

Je soussigné(e) : Madame, Monsieur : Nom : ANAMALAY Prénom : JEAN PATRICK

Représentant(e) légale(e) de : Nom : ANAMALAY Prénom : KILLYAN

autorise ifac et la ville de Paris à photographier, filmer, fixer, reproduire et diffuser les images (photographies ou vidéos) de mon enfant ou de moi-même (pour les jeunes majeurs) dans le cadre précis de l'activité pédagogique ou professionnelle décrite ci-dessus.

n'autorise pas ifac et la ville de Paris à photographier, filmer, fixer, reproduire et diffuser les images (photographies ou vidéos) de mon enfant ou de moi-même (pour les jeunes majeurs) dans le cadre précis de l'activité pédagogique ou professionnelle décrite ci-dessus.

Durée de la présente autorisation :

reconnaît avoir pris connaissance que la présente autorisation de captation, reproduction, fixation et utilisation de mon image est valable pour une durée de 5 ans.

Fait à PARIS, le 24.05.24 Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »

"LU ET APPROUVÉ"
www.ifac.asso.fr

Institut de formation, d'animation et de conseil - Association à but non-lucratif à vocation éducative, sociale et territoriale.